

FINANCES

Un plan d'investissement chiffré à près de 3 milliards d'euros

Un nouveau cadre législatif

Le débat sur les orientations du budget 2018 précède le vote du budget, qui est prévu le 23 mars 2018. Première donnée avec laquelle composer, les principales collectivités de France (Bordeaux Métropole, Bordeaux et Mérignac sont localement concernées), sont invitées à s'associer à l'effort de désendettement public et à passer un contrat avec l'Etat, pour les trois prochaines années. Dans ce contexte, le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement est limité à + 1,2 % et la capacité de désendettement ne doit pas excéder 12 ans, ce qui devrait fortement contraindre les marges de manœuvre des collectivités, pour les prochaines années.

Dans un autre registre, la suppression de la dotation spécifique de compensation de la taxe professionnelle conjuguée à différentes mesures d'ordre technique devrait, pour 2018, aboutir à une perte de recettes de l'ordre de 5 M€. Au total, Bordeaux Métropole devrait ainsi « accuser la perte » de quelques 290 M€ de dotations depuis 2013, si l'on ajoute divers prélèvements au titre de la péréquation et atteindrait, en 2022, 888 M€ en cumulé, par rapport au niveau des dotations perçues en 2012.

On notera enfin que Bordeaux Métropole devrait continuer à élargir son périmètre d'intervention avec, pour 2018, le transfert de la compétence vélo et des espaces publics dédiés aux modes de déplacement urbains. Lormont va également rejoindre le train de la mutualisation, ce qui donne 15 communes engagées dans ce mouvement des services communs, alors que Bègles, Floirac et Le Taillan-Médoc ont choisi de mutualiser de nouveaux services. Dernier point, le service commun des archives auquel ont adhéré les communes de Bordeaux, Bruges et Pessac, est pleinement transféré en 2018 à la Métropole.

Les principaux éléments d'arbitrage

Stabilité de la pression fiscale jusqu'en 2020, maintien du pacte financier et fiscal voté en 2015 (dotation de solidarité métropolitaine élevée, soutien à l'investissement via le fonds d'intérêt communal...), recrutements limités à 50 agents nets pour les trois années à venir, gel de l'enveloppe des subventions, possible renforcement des interventions en faveur des groupes scolaires..., plusieurs principes ont guidé les élus, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 de Bordeaux Métropole.

Des recettes de fonctionnement stables

. Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 765 M€ - un montant identique à 2017 - dont 319 M€ pour les produits fiscaux, 98 M€ pour les allocations compensatrices de fiscalité et 149 M€ pour la dotation globale de fonctionnement. Globalement, le mouvement à la baisse des dotations de l'Etat, non compensé par les produits de la fiscalité, devrait se traduire cette année par une perte « sèche » de ressources de 3 M€.

. Les produits prévisionnels du Versement Transport (VT) et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont respectivement estimés à 180 M€ (+ 4 M€) et 95,5 M€ (+ 1,5 M€), sans augmentation des taux. Quant à la Taxe de séjour métropolitaine, elle devrait rapporter près de 5 M€ en 2018.

. Aucune revalorisation tarifaire significative n'étant envisagée (à l'exception des tarifs des transports qui devraient augmenter de 3 % en moyenne), les recettes des délégataires sont estimées à 116 M€, dont 79 M€ côté Keolis. Au chapitre des recettes nouvelles, à noter toutefois que le budget annexe transports bénéficiera du produit des forfaits post stationnement reversé par les communes ayant instauré le stationnement payant (estimé à 5 M€).

Une évolution « très encadrée » des dépenses de fonctionnement

. Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 615 M€ en 2018 (- 1,4 %), respectant ainsi largement la norme d'évolution qui doit être contractualisée avec l'Etat.

. À effectifs constants, la masse salariale devrait s'élever à un peu moins de 244 M€ en 2018 (+ 2 % / près de 2 M€ découlant de mesures gouvernementales). Elle devrait atteindre 250,5 M€ en tenant compte de l'évolution du périmètre d'intervention de Bordeaux Métropole, soit un peu moins de 41 % des charges. Un principe de limitation de la progression de la masse salariale est toutefois posé, qui prévoit de contenir la hausse des effectifs à 50 recrutements nets / an sur les trois prochains exercices, puis 40 sur les deux suivants.

. S'élevant à 17,7 M€, l'enveloppe allouée aux subventions est en légère progression par rapport à 2017 (+ 2,7 %), cet écart découlant de la subvention allouée en 2018 à Gironde Tourisme, en année pleine.

. Les subventions aux budgets annexes devraient atteindre 34 M€, dont 29 M€ pour le seul budget annexe des Transports. Concernant les versements de fiscalité, 16,6 M€ devraient être versés à 9 communes (au titre des attributions de compensation de fonctionnement), alors que la dotation de solidarité métropolitaine est fixée à 33,1 M€.

Un plan d'investissement ambitieux

Pour l'ensemble des budgets de Bordeaux Métropole, les dépenses d'équipement devraient s'établir à 698 M€ (453 M€ au budget principal), Bordeaux Métropole affichant par ailleurs un plan de charge ambitieux pour « booster » la croissance de l'agglomération, sur la période 2018 - 2022. Ce dernier est en effet chiffré à près de 3 milliards d'euros.

. Plusieurs opérations pèsent plus de 10 M€ au budget d'investissement 2018. On citera pêle-mêle la ligne D (88 M€), la mise à 2x3 voies de la rocade (12 M€), le pont Simone-Veil (30 M€), l'acquisition de rames de tramway (24 M€), l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon (27,5 M€), l'OIM Bordeaux-Aéroport (15,5 M€), le projet Agglo Campus (11 M€), la remise à niveau du parc des Expositions (18 M€)...

Des ratios de gestion qui restent satisfaisants

. Tout en limitant la progression des charges de fonctionnement, la Métropole est appelée à subir une atonie de ses recettes et une hausse du besoin de financement de ses investissements sur la période 2018 - 2022. Selon les projections réalisées, les ratios financiers devraient se tendre, tout en demeurant satisfaisants au regard des indicateurs des métropoles comparables : l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) devrait ainsi se maintenir aux alentours de 150 M€ en 2018. Elle serait toutefois inférieure à 100 M€ sur le prochain mandat, alors qu'elle dépassait 200 M€ en 2013.

. L'objectif des élus est de préserver des ratios financiers convenables tout en continuant à investir dans l'attractivité de la métropole. Avec un plan d'investissement chiffré à près de 3 milliards d'euros sur les prochaines années, l'effort devrait être acceptable pour les finances de la Métropole, dont la capacité de désendettement devrait rester dans les limites généralement admises : 5,5 années en 2020 contre près de 2,6 années fin 2018, ce qui reste très en deçà de la limite des 12 ans indiquée dans la loi. Fonction de l'engagement effectif des programmes, ce ratio est toutefois susceptible d'être corrigé dans le temps.

METROPOLE

Démarche 2050 : imaginer la métropole de demain

Comment habiterons-nous demain ? Comment nous déplacerons-nous ? Comment travaillerons-nous ? Comment nous soignerons-nous ? Comment nous nourrirons-nous ? Comment nous formerons-nous... ? Le Conseil de Métropole valide les grands principes d'un exercice prospectif qui va s'étaler sur les quinze prochains mois et devrait coûter 1,2 M€. Il se donne également pour objectif d'y associer un maximum d'habitants de la Métropole. A inscrire dans les agendas : le lancement public de cette démarche est prévu le 27 février prochain. A ce stade, les premiers jalons méthodologiques de cette démarche sont posés :

- présentation d'une « feuille de route » via un événement public en mars 2017,
- maîtrise d'ouvrage de la démarche intégrée à Bordeaux Métropole, avec un appui de l'A'Urba pour la mise en œuvre opérationnelle des actions,
- association des maires de la Métropole, impliquant la production d'un vade-mecum de la démarche à leur intention,
- ouverture très large à la concertation, tant des grands acteurs et partenaires de la Métropole que des citoyens (ouverture d'un site internet dédié, concertation itinérante...),
- 4 à 5 grands temps forts mobilisant des « grands témoins », au cours du dernier trimestre 2018,
- ouverture d'un lieu identifié, pour porter la visibilité et l'animation de la démarche,
- un comité de pilotage composé d'élus (un comité de suivi sera présidé par Jacques Mangon), une organisation et des moyens de projets dédiés...

Dans ses grandes lignes, le calendrier d'élaboration du projet est également posé : concertation de mars à juillet 2018 (questionnaire téléchargeable sur le site 2050 dès le 28 février...) ; analyse des réponses durant l'été 2018 ; poursuite de la concertation, organisation de tables rondes, conférences, débats, élaboration d'un projet métropolitain sur la base de plusieurs scénarios entre septembre 2018 et février 2019 ; publication du projet et présentation lors d'une manifestation de clôture en mars 2019.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable au rapport

Pour la septième année consécutive, Bordeaux Métropole présente son rapport « développement durable », bilan des politiques, activités internes et programme d’actions qui contribuent au développement durable. Cet inventaire se décline en 5 volets

. Lutter contre le changement climatique et protéger l’atmosphère : Bordeaux Métropole a mis en place des dispositifs pour économiser l’énergie et développer les énergies renouvelables via notamment de nouveaux projets de réseaux de chaleur (quartier Saint-Jean-Belcier, plaine rive droite) ou les actions pour accompagner la rénovation énergétique de l’habitat (soutien aux conseillers info énergie et plateforme MaRenov). Le volet mobilité reste également un point structurant de cette action : mise en service de l’extension de la ligne C vers Blanquefort, chantier de la ligne D, promotion des mobilités alternatives dont le test de réservation du pont de pierre aux modes doux et transports en commun...

. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources : l’opération 55 000 hectares pour la nature est caractéristique d’une volonté d’intégration de la nature dans les projets urbains. Des efforts sont également réalisés pour préserver la ressource en eau et développer une stratégie métropolitaine de protection de la biodiversité (identification des zones humides). Enfin, la lutte contre les vulnérabilités du territoire (îlots de chaleur, prévention des inondations...) et les pollutions (traitement des eaux pluviales, projet REGARD, lutte contre les nuisances sonores, les risques industriels et la pollution de l’air) figurent également au rang des priorités de Bordeaux Métropole.

. Permettre l’épanouissement de tous les êtres humains : Bordeaux Métropole encourage la participation, forme et informe les habitants de l’agglomération avec par exemple le défi des familles à énergie positive et les Juniors du développement durable. En interne, la Métropole lutte contre les discriminations, aide à la conciliation des temps de vie des agents, facilite la parentalité et promeut l’égalité dans les politiques publiques. Le bien-être de tous passe également par l’élaboration d’un Contrat local de santé.

. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations : la politique de solidarité métropolitaine est notamment illustrée par le développement de logements sociaux, la mise en place du « chèque eau », ou le soutien aux investissements sportifs des communes... Un important programme de coopération internationale est également mis en œuvre, qui se concrétise par des accords avec des collectivités d’Inde, du Mexique et du Cameroun.

. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : cette ambition se traduit par un soutien à l’Economie sociale et solidaire, par des achats sociologiquement et écologiquement responsables et un encouragement à la croissance verte... Bordeaux Métropole poursuit également ses efforts pour optimiser la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...). C’est aussi le cas avec le soutien à une agriculture et une alimentation responsable, via la préservation de 50 % d’espaces naturels et agricoles.

RISQUES INDUSTRIELS

Un avis favorable au PPRT de la commune d'Ambès

Le Conseil de Bordeaux Métropole donne un avis favorable au plan de prévention des risques technologiques élaboré par les services de l'Etat et concernant les sites industriels DPA, AKZO Nobel et COBOGAL, sur la commune d'Ambès. Une condition est toutefois posée à cet avis favorable : celle de la prise en charge, par l'entreprise COBOGAL, du financement des travaux de protection des logements normalement à la charge des propriétaires (de l'ordre de 10 %). Pour mémoire, les principaux potentiels de dangers sont liés, dans ce secteur, au stockage et à la manipulation d'hydrocarbures, de gaz pétroliers liquéfiés et de divers produits toxiques.

ACTION FONCIERE

Un partenariat avec SNCF Immobilier

Bordeaux Métropole et SNCF Immobilier s'accordent à mettre en place une démarche partenariale, afin de travailler le plus en amont possible à la valorisation d'emprises foncières appartenant au Groupe public ferroviaire (GPF). Sur le territoire métropolitain, plusieurs propriétés foncières du GPF sont potentiellement concernées : la plaine rive droite (ZAC Bastide Niel, projet Brazza, ZAC des quais de Floirac et le projet de Brazzaligne), le site d'Hourcade sur les communes de Bègles et Villenave-d'Ornon, ainsi que le site de l'ancienne gare de Ravezies au Bouscat.

HABITAT

La métropole candidate à l'appel « logement d'abord »

Bordeaux Métropole se porte candidate à l'appel à manifestation d'intérêt « logement d'abord » proposé par l'Etat, ciblé sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. 15 territoires « pilotes » devraient être retenus à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt, qui auront la responsabilité de mettre en œuvre un plan quinquennal pour le « logement d'abord », sur la période 2018 - 2022.

SUBVENTIONS

Le Conseil de Bordeaux Métropole adopte un train de subventions.

- . Tourisme : subventions de 3 M€ à l'Office de tourisme et des congrès métropolitain et 180 000 € à l'agence touristique de la Gironde,
- . Economie, rayonnement métropolitain : subventions de 150 000 € à l'association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation du Forum européen des professionnels du cinéma d'animation à Bordeaux, 360 000 € à la ville de Floirac pour l'accompagner dans le renforcement de ses effectifs de police et lui permettre d'assurer la régulation du trafic et du stationnement les soirs de spectacle, à Bordeaux Métropole Arena.